

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 11 avril 2019

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Alain Corthay maire

Étienne Murisier adjoint

Mme Coranda Pierrehumbert adjointe

Bureau du Conseil Mme Line Müller présidente

Mme Ania Schwab vice-présidente

Mme Corinne Ménétrey secrétaire

Conseillères

municipales Mmes Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco,

Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz,

Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand,

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire général

Mme Virginie Favre comptable

Procès-verbaliste Mme Emmanuelle Maia

Absent-e-s excusé-e-s Mme Sylvie Barbat conseillère municipale

M. Jacques Petitpierre conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation par M. Pierre Olivier : Concept énergétique des bâtiments, Projet pédagogique scolaire, Agenda 21 / Développement durable
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2019
- 3. Communications du Bureau du Conseil
- 4. Communications de l'Exécutif
- 5. Proposition individuelle
- 6. Projet de délibération :
 - **04/2019**: Proposition de délibération complémentaire à la délibération n° 02/2018, relative à la division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-
- 7. Présentation des comptes 2018
- 8. Demande de naturalisation genevoise
- 9. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 19h05 en annonçant les personnes excusées.

1. Présentation par M. Pierre Olivier : Concept énergétique des bâtiments, Projet pédagogique scolaire, Agenda 21/Développement durable

La Présidente accueille Pierre Olivier, dont chacun se réjouit de découvrir la présentation, puis elle passe la parole au Maire.

Le Maire indique que l'Exécutif a fait la connaissance de Pierre Olivier il y a quelque temps déjà. Bien leur en a pris, car ils se sont trouvé des points communs, des synergies potentielles et un intérêt à faire éventuellement un bout de chemin ensemble. Tout reste à définir en fonction de ce que la Commune aura envie d'investir. La présentation qui va être faite ce soir porte sur trois dimensions essentielles ou domaines sur lesquels la Commune et Pierre Olivier pourraient collaborer ensemble. Coranda Pierrehumbert a d'ailleurs déjà bien travaillé sur ces questions avec le précité. De nombreuses commissions pourraient être investies par ces problématiques environnementales au cours de cette législature ou des suivantes, car nous n'avons pas fini d'en faire le tour.

Pierre Olivier présente le concept de développement durable, qui englobe les trois aspects d'une même problématique (Agenda 21, rénovation énergétique des bâtiments, éducation au développement durable).

À l'issue de la présentation portant sur le concept énergétique des bâtiments, **Christophe Berthelet** demande de quelle ampleur sont les rénovations. 90 % des bâtiments rénovés restent sur pied, indique **Pierre Olivier**. La rénovation porte principalement sur l'enveloppe des bâtiments (amélioration de l'isolation des toits et murs, remise aux normes des vitrages, etc.).

Sur une deuxième question de **Christophe Berthelet**, **Pierre Olivier** relève que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a été incluse, depuis la dernière législature, au sein des services préaviseurs. Si cela ne va pas toujours tout seul, il y a une vraie volonté de trouver des compromis, l'Office des autorisations de construire (OAC) jouant le rôle de médiateur entre tous les services. Les bâtiments concernés par ces travaux de rénovation datent principalement juste d'avant-guerre ou d'après; il y a moins de contraintes et peu d'enjeux patrimoniaux, en général. De plus, la CMNS est souvent consultée en amont des projets.

Sur une troisième question de **Christophe Berthelet** par rapport à l'aspect financier du concept énergétique des bâtiments, **Pierre Olivier** indique que l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) dispose cette année d'une enveloppe de 35 millions pour les rénovations, ce qui est exceptionnel. L'État n'intervient que dans le cadre de rénovations visant le label Minergie (soit qui ne dépassent pas 200 MJ/m2).

Christophe Berthelet rappelle qu'à une époque, bon nombre de paysans ont fait installer des panneaux solaires sur les toits de leurs hangars agricoles; ils n'ont finalement jamais reçu de subvention de Berne.

Pierre Olivier présente ensuite le projet pédagogique scolaire (Agenda 21 scolaire) en soulignant que les changements de comportement commencent par l'éducation.

À l'issue de cette deuxième présentation, et sur une question du **Maire**, **Pierre Olivier** indique qu'il a rencontré M. Dagau et Mme Gunes pour l'école de Meinier, à qui le programme a été présenté plus avant et qui ont ensuite reçu tous les détails. Leurs retours sont très positifs, d'autant que **Pierre Olivier** travaille entre autres avec trois personnes qui viennent d'associations connues dans le milieu des écoles, ce qui est un gage de qualité.

Puis **Pierre Olivier** termine sa présentation par le volet Agenda 21 communal qui propose une démarche participative à laquelle la population est intégrée.

Jean-François Jordan, José Burgos et Enrico Castelli rejoignent la séance.

En conclusion à sa présentation, **Pierre Olivier** précise que le seul domaine où il n'y a pas de subventions possibles, c'est l'Agenda 21 communal. Il remercie les Conseillers municipaux de leur attention.

La Présidente propose de passer aux questions.

Yannick Dupraz relève combien ce qui se met en place est magnifique et voudrait savoir si Pierre Olivier pourrait aider la Commune à choisir un véhicule pour la voirie, par exemple. Pierre Olivier précise que son niveau d'expertise porte sur la mise en place des programmes présentés ce soir et la coordination. Aussi pourrait-il, dans cet exemple, aider la Commune dans le cadre d'une mise en réseau de compétences, ou pour déterminer une direction.

Coranda Pierrehumbert rappelle que l'Agenda 21 englobe indirectement les autres sujets. Si la Commune décide d'aller de l'avant dans cette démarche, il faudra déterminer le degré de précision des objectifs pour chaque domaine d'activité. Les diverses commissions pourraient s'emparer de ces sujets. Il faudrait par conséquent aussi leur laisser une marge de manœuvre, même si certaines questions pourraient revenir systématiquement dans le processus de décision. Celles-ci seraient à inclure dans l'Agenda 21 communal en fonction des priorités de Meinier.

Daniel Jauch se déclare à 100 % favorable à une pédagogie scolaire ; il faut former les adultes de demain. De plus, les aspects financiers sont un peu plus étayés pour ce volet. Mais le concept énergétique des bâtiments pourrait engendrer quelques soucis. En effet, tous les propriétaires n'ont pas forcément les moyens d'investir, même en bénéficiant de subventions, d'autant que leurs bâtiments étaient jusque-là aux normes.

Pierre Olivier précise que le programme Eco 21 de SIG, par exemple, permet d'alerter les propriétaires sur les problèmes et de leur présenter des solutions. Il évoque brièvement différents propriétaires institutionnels dont les parcs immobiliers représentent de gros potentiels.

Coranda Pierrehumbert indique que le concept énergétique des bâtiments n'est pas contraignant pour les propriétaires. Il s'agit juste de mettre en place des facilitations afin de leur permettre d'avoir accès à des soutiens et conseils. Cet état des lieux des bâtiments ne sera pas utilisé pour contraindre les propriétaires à entamer des travaux de rénovation.

Pierre Olivier confirme que la loi est très peu contraignante, à l'heure actuelle, sur ces questions, hormis par rapport à la remise aux normes des simples vitrages, qui est en vigueur depuis 2016.

Corinne Ménétrey rebondit sur la question de la remise aux normes des vitrages, qui est obligatoire, alors que la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ne l'est pas. Pour sa part, lorsqu'elle a rejoint le Conseil municipal il y a seize ans, elle a reçu comme les autres élus une brochure sur l'Agenda 21. Elle s'aperçoit que Meinier a avancé dans le bon sens, depuis. Il s'agit désormais de coucher un état des lieux sur papier ; et de poursuivre les efforts, bien sûr.

Coranda Pierrehumbert rappelle que Jacques Petitpierre a annoncé, lors de son dernier rapport, que la commission Information, Communication & Votations (ICV) s'était emparée de ce sujet. Les commissaires ont commencé à dresser l'inventaire, en catégorisant les actions réalisées, celles qui sont en cours de réalisation ou projetées. Cet inventaire devra ensuite être complété avec les différents intervenants et les Conseillers municipaux. Une fois structuré en termes de priorités et de délais, il pourrait servir d'état des lieux dans le cadre d'un Agenda 21 communal.

Ania Schwab aimerait savoir s'il y a une volonté du DIP d'intégrer ces questions de développement durable au sein de l'école au même titre que les autres matières.

Pas sous cette forme, répond **Pierre Olivier**. En effet, on ne donne pas beaucoup de place à l'Agenda 21 dans la formation des enseignants. Il n'en reste pas moins que le développement durable est avant tout une approche transversale et aussi la seule qui puisse apporter des synergies entre toutes les matières.

Paola Sanz Velasco relève que l'école de Meinier a déjà fait un pas dans ce sens en permettant aux enfants de se former au jardinage, créant ainsi cette transversalité avec le développement durable.

La Présidente relève à son tour qu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites à Meinier dans ce cadre.

Pierre Olivier indique qu'il s'agit, comme avec l'Agenda 21, de structurer les actions, collectives ou individuelles, qui sont menées.

Virginie Favre rejoint la séance.

Pierre Olivier, chaleureusement remercié par les magistrats, quitte la séance. Le Maire propose 5 min de pause.

La Présidente accueille Virginie Favre, qui répondra aux éventuelles questions des Conseillers municipaux pour le point 7, puis elle donne la parole à Coranda Pierrehumbert.

Pour conclure la présentation de Pierre Olivier, **Coranda Pierrehumbert** indique qu'en fonction des décisions qui seront prises par le Conseil municipal, le vote de crédits budgétaires supplémentaires pourrait être nécessaire. Néanmoins, l'Exécutif trouverait intéressant d'initier le projet pédagogique scolaire pour la rentrée 2019-2020 déjà, les responsables y étant favorables. Et, par rapport à l'Agenda 21, d'entamer cette année aussi le processus qui se poursuivrait sur la prochaine législature. Elle propose que la commission ICV travaille encore un peu sur l'état des lieux avant de réunir une commission élargie d'ici l'été; les Conseillers municipaux pourraient alors y apporter des compléments. La synthèse interviendrait à l'automne 2019 puis, au printemps 2020, une nouvelle séance de commission élargie avec les nouveaux élus serait organisée. Une grande consultation populaire pourrait être mise sur pied à l'automne 2020. Les élus actuels ont suivi le processus et sont par conséquent parties

prenantes ; l'Exécutif souhaiterait par conséquent capitaliser aussi sur cet état de fait. **Coranda Pierrehumbert** insiste sur l'importance de débuter le processus maintenant, à chaud, en investissant des sommes qui sont tout de même modérées.

Yannick Dupraz abonde dans son sens. Ainsi les futurs élus pourront adhérer (ou pas) à ce programme lors de la prochaine législature.

Le Maire précise que lors du changement de législature, les commissions commencent en général à l'automne, puisque la nouvelle législature ne débute qu'en juin par la séance d'investiture. Une commission élargie au printemps 2020 réunirait les élus actuels.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2019

Le procès-verbal est approuvé sans remarques avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) <u>Trafic routier sur les routes de Covéry et de La-Repe</u>ntance

La Présidente indique que le Bureau du Conseil a reçu une copie de la lettre de Jean-Marc Meyer, qui informe la Commune de ses inquiétudes. En effet, celui-ci note entre autres une augmentation du nombre de voitures et de motos sur les routes de Covéry et de La-Repentance et, surtout, l'irrespect de la limite de 30 km/h. L'Exécutif lui a répondu par écrit et ces observations ont été transmises à la police cantonale.

Le Maire ajoute que des contrôles réguliers ont lieu, mais qu'il faudrait que ceux-ci soient quotidiens pour éliminer tous les problèmes. Il n'y a hélas pas de solution miracle ; les gens roulent trop vite, on le constate tous, or de tels comportements relèvent aussi de la responsabilité de chacun. La Commune recevra début mai un radar mobile, qui indique la vitesse aux conducteurs et relève le nombre de véhicules en infraction. Cela donnera aux Autorités des indications par rapport aux mesures qui ont été prises en termes de modération du trafic. On ne peut hélas pas être derrière chaque conducteur, conclut-il.

4. Communications de l'Exécutif

a) Propriétés Boujon

Le Maire rappelle que la Commune avait écrit au département d'Antonio Hodgers concernant le hangar situé en zone agricole (ch. des Varlioudes 12) et la ferme (rte de Covéry 23-25) qui est très délabrée. Antonio Hodgers annonce dans sa réponse qu'au vu du nombre important d'affaires traitées par son département, il a créé un service pour l'inspection de la construction et des chantiers, chargé de traiter dans des délais raisonnables toute procédure en infraction notamment à la LCI. Concernant le hangar, un inspecteur a d'ores et déjà entrepris de faire rétablir une situation conforme au droit et ordonné à la propriétaire de démolir le bâtiment inachevé, d'évacuer les déchets de chantier, de déposer la roulotte et les divers éléments aux alentours ainsi que de reconstituer le sol afin de répondre aux critères requis pour les surfaces situées en zone agricole. Concernant la ferme à la route de Covéry, la police du feu ordonnera la sécurisation des éléments contrevenant aux normes de sécurité en vigueur. Le Maire relève

que c'est la première fois que la décision formelle d'assainir les champs et la ferme est prise par le département ; il s'agit d'un avancement significatif.

b) Genève horizon 2050, consultation publique

Les Conseillers municipaux ont reçu aujourd'hui un tous-ménages relatif au lancement de la consultation publique Genève horizon 2050, annonce **le Maire**, qui s'aperçoit que ladite consultation sera bientôt terminée.

La Présidente indique que la population peut encore poser des questions ou formuler des propositions sur le site :

https://www.ge.ch/dossier/geneve-2050

En ce qui concerne les séminaires, il reste les 15, 16 et 17 avril 2019.

c) Réseau mobile 5G

Le Maire indique que la Commune a reçu une motion des Verts genevois qui suggèrent à Meinier d'être, comme d'autres communes genevoises, attentive à la problématique de la 5G pour laquelle on ne dispose pas encore de considérations scientifiques. Les Verts genevois invitent par conséquent les communes à appliquer le principe de précaution et à préaviser négativement toute demande d'installation de ce type d'antenne. Par ailleurs, le Conseil d'Etat genevois a été interpellé à ce sujet et le Grand Conseil a accepté hier soir un moratoire jusqu'à ce que des informations plus précises au niveau scientifique soient données. C'est également le cas sur le canton de Vaud.

Le Maire ajoute que la Commune n'a pas encore été sollicitée pour des installations liées à la 5G. Si la question se posait, le Conseil municipal en serait informé.

Yannick Dupraz voudrait savoir combien d'élus partagent l'avis des Verts genevois et souhaiteraient s'opposer à la 5G par le biais d'un moratoire.

Daniel Jauch souligne qu'il y a déjà un moratoire pour le canton de Genève.

À l'issue d'une brève discussion d'ordre un peu plus technique, **Christophe Berthelet** propose d'attendre les recommandations de l'État avant de se positionner.

Il y a néanmoins pas mal de gens qui sont inquiets par rapport à la 5G, conclut le Maire.

d) Suppression de l'impôt sur les chiens

Le Maire indique qu'une pétition a été lancée par un magistrat communal à titre privé, qui s'oppose à la suppression de cet impôt. L'Exécutif relaye cette information pour diverses raisons. En effet, le Grand Conseil a décidé la suppression de l'impôt sur les chiens sans consulter les communes. Or, cet impôt fait sens, car il permet aux communes de maintenir un contact avec les propriétaires et, par ce biais, de leur faire passer des messages préventifs. De plus, ces propriétaires utilisent aussi les infrastructures publiques, telles les caninettes. Pour finir, les communes leur rappellent les bons usages à la campagne (marais de la Seymaz, mises à ban, faune, protection de la biodiversité, etc.). Il apparaît donc logique de maintenir cet impôt qui, pour les personnes ayant peu de ressources, est pris en charge par les services sociaux. Les feuilles de référendum sont à retourner avant le 17 avril 2019.

e) Compte rendu administratif et financier 2018

Le Maire prie les Présidents de commissions de rendre leurs rapports d'ici fin mai 2019, afin de permettre à Brigitte Saillet-Veuillet de faire sereinement ce travail pendant l'été.

Marc Jaquet rejoint la séance.

f) Nouvelle école

Le Maire annonce que les autorisations de construire ont été accordées pour la construction de la nouvelle école, la démolition de l'ancienne école et l'abattage des deux cyprès situés dans le préau. Le délai d'opposition est de 40 jours.

Cécilia Hauser rejoint la séance.

g) <u>Déclassement en zone sportive du manège du Chambet</u>

La demande de déclassement en zone sportive du manège du Chambet a été validée à l'unanimité par la commission de l'aménagement, indique **le Maire** en montrant un plan de la zone. Cette demande doit encore être approuvée par le Grand Conseil.

h) Prochaines élections communales

Le Maire annonce que le premier tour des élections communales a été avancé d'un mois, soit le 15 mars 2020. Les listes devront par conséquent être rendues le 6 janvier 2020 à midi, ce qui avancera d'autant la soirée publique (qui pourrait avoir lieu le mercredi 4 décembre 2019 à la salle communale). Chaque Conseiller municipal devra se positionner sur ses intentions lors de la première séance qui suivra la rentrée scolaire 2019-2020.

i) Mesures de circulation

Etienne Murisier présente brièvement trois mesures de circulation actuellement mises à l'enquête publique :

- Chemins de Fiez, de Sous-Fiez et des Vignes de Fiez : interdits à tout trafic automobile (sauf cycles, riverains et trafic agricole).
- Chemin des Combes : interdit à la circulation les samedis, dimanches et jours fériés (cycles, riverains et trafic agricole exceptés).
- Chemin des Foulis (mesure intercommunale) : interdit à la circulation (cycles, riverains et trafic agricole exceptés).

Concernant la zone de la Pallanterie, **Etienne Murisier** tiendra le Conseil municipal informé en temps utile des modifications de circulation.

j) <u>Vision intercommunale de l'espace rural</u>

Coranda Pierrehumbert évoque l'initiative conjointe du service de l'urbanisme et de l'office cantonal de l'agriculture, qui organisent quatre ateliers par rapport à une vision intercommunale de l'espace rural. Il s'agit de voir comment vivre ensemble dans l'espace rural et comment protéger celui-ci. C'est aussi une façon pour les communes, qui se prêtent volontiers au jeu, de remettre sur la table les problèmes auxquels elles sont confrontées, dont la mobilité.

k) Marathon

L'Harmony Genève Marathon for Unicef traversera Meinier le 12 mai prochain. **Coranda Pierrehumbert** indique que les organisateurs offrent aux élus quelques invitations à participer.

5. Proposition individuelle

Michel Vazquez distribue un projet de délibération proposé par trois Conseillers municipaux. Ceux-ci demandent au Conseil municipal de signaler son opposition à tout projet de fermeture de l'office de poste de Meinier et d'ajourner toutes discussions et/ou négociations formelles avec la Poste tant que les travaux législatifs et parlementaires mentionnés dans ladite délibération ne sont pas intégralement achevés.

Une discussion animée s'ensuit, à l'issue de laquelle le Conseil municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) de renvoyer pour étude ce projet de délibération devant la commission ICV.

6. Projet de délibération

04/2019: Proposition de délibération complémentaire à la délibération n° 02/2018, relative à la division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-

La Présidente résume la délibération, puis le Maire propose de laisser la parole à Virginie Favre qui explique les raisons de cette délibération. Le Maire résume, en réponse à la question de Yannick Dupraz, les raisons pour lesquelles la Commune a créé la FIM, à savoir gérer au mieux son patrimoine financier. Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle Jean-François Jordan rappelle que le débat engagé par Yannick Dupraz a déjà eu lieu et que le Conseil municipal a démocratiquement approuvé la création de cette fondation.

La Présidente propose de passer au vote de cette délibération.

► Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)

7. Présentation des comptes 2018

Le Maire félicite et remercie tout d'abord Virginie Favre, qui distribue les documents, pour ses compétences et pour tout le travail qu'elle a accompli afin de pouvoir présenter les comptes ce soir.

Puis il souligne que les comptes ont été vraiment bien tenus avant de passer ceux-ci en revue et d'expliquer les postes qui présentent des différences significatives. Il passe ensuite brièvement en revue les amortissements, les investissements et les crédits budgétaires supplémentaires.

À l'issue de cette présentation, il laisse le soin à chacun d'étudier ces documents dans le détail. Comme toujours, le Président de la commission des Finances, la comptable et lui-même sont à disposition pour répondre à toutes les éventuelles questions.

Jean-François Jordan indique que les comptes ont été présentés le 2 avril dernier à la commission des Finances; il souscrit aux éléments présentés ce soir et confirme les bonnes capacités d'autofinancement de la Commune. Il réitère ses remerciements à Virginie Favre, qui a fait un énorme travail de reclassification des comptes avec MCH2, ainsi qu'au Maire.

8. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, la Présidente donne la parole à **Ania Schwab** qui présente le dossier de la personne qui a été auditionnée par la sous-commission ad hoc.

Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 15 voix pour, soit à l'unanimité. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

9. Divers

a) Voyages du Conseil municipal

Yannick Dupraz demande s'il ne serait pas possible de découvrir, dans le cadre des voyages du Conseil municipal, des communes pionnières en matière de développement durable.

En l'absence de la Présidente de la commission Sports, Culture & Loisirs, Coranda Pierrehumbert indique qu'il serait possible d'intégrer la proposition d'ouvrir ces sorties au développement durable, mais que cela ne doit pas faire l'objet d'une systématique rigide. La commission est déjà en train d'intégrer la question des moyens de transport.

b) Repas de soutien de l'US Meinier

Prochaine séance du Conseil Municipal:

José Burgos annonce que le repas de soutien de l'US Meinier, qui fête ses 90 ans cette année, se déroulera le jeudi 23 mai au soir. Il servira volontiers de lien afin d'organiser une table pour les élus intéressés.

ieudi 9 mai 2019 à 20h15.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h30.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,

La Secretaire	La Presidente
du Bureau du Conseil Municipal	du Conseil Municipal
·	·
Corinne Ménétrev	Line Müller

Annexe: délibération votée

Meinier, le 9 mai 2019 /em



Législature 2015-2020 Délibération N° 04/2019 Séance du Conseil municipal du 11 avril 2019

Délibération n° 04

Proposition de délibération complémentaire à la délibération n° 02/2018, relative à la division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-.

Vu la délibération n° 02 acceptée par le Conseil municipal de Meinier le 19 avril 2018 et approuvée par décision du Département Présidentiel le 13 juin 2018, relative à la division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-,

vu que le point relatif au cautionnement des prêts à terme par la Commune, pour un montant de Fr. 25'000'000.-, manquait sur cette délibération,

conformément à l'article 30, al. 1 lettres e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'accepter cette délibération complémentaire à la délibération n° 02 acceptée par le Conseil municipal de Meinier le 19 avril 2018 et approuvée par décision du Département Présidentiel le 13 juin 2018, relative à la division de parcelles, établissement de servitudes et cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier (Centre du village) à la Fondation immobilière de Meinier pour un montant de Fr. 36'804'000.-, la présente délibération complémentaire consistant à ajouter le point 6bis qui manquait dans la partie décisionnelle, soit :
 - 6^{bis} D'accepter que la Commune cautionne les prêts à terme mentionnés au point 6, pour un montant de Fr. 25'000'000.-, et que ce cautionnement figure dans l'annexe 12 « Tableau des garanties et des engagements conditionnels » de la Commune de Meinier.
- 2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juin 2019.